



DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 26/049

BUREAU DU 08 JUIN 2026

Objet : Demande de subvention relative au dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Emile Zola à Sarcelles (Opération N° 504A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le syndicat procède de manière régulière à des opérations de travaux de réhabilitation des réseaux et des ouvrages sur le territoire des communes et des communautés adhérentes.

Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En effet, l'Agence de l'Eau apporte des concours financiers aux personnes publiques pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin ou au groupement de bassins qui contribuent à la gestion équilibrée et durable des ressources en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

Le présent dossier concerne le dévoiement des collecteurs de transport d'eaux usées existant de diamètre 500mm et 1000mm pour permettre la réouverture de la rivière actuellement canalisée.

Ces travaux de dévoiement sont donc un préalable nécessaire à la réouverture du Petit Rosne et permettent ainsi une revalorisation hydro-écologique de ce secteur, par la réalisation de méandres avec la création d'un lit mineur et des berges à faible pente, et de lutter contre les inondations. Ce nouvel espace sera également rendu accessible à la population, par un projet de liaison douce en rive droite mené en parallèle du futur tracé du cours d'eau. Le linéaire du Petit Rosne concerné est d'environ 300 ml.

Pour pouvoir réaliser ce projet, il est donc nécessaire de supprimer les deux collecteurs de transport des eaux usées situés entre les deux dalots dans lesquels s'écoule le Petit Rosne et de créer un seul collecteur de transport d'eaux usées de diamètre 1 200 mm sur environ 360 ml qui sera également déplacé au Nord de la zone pour permettre le projet de renaturation du Petit Rosne.

Le SIAH prévoit également une tranche optionnelle à ce marché public de travaux. En effet, le collecteur de transport des eaux usées de diamètre 400mm reprenant l'antenne principale via le Mont de Gif et venant de la commune de Villiers le Bel, sera abandonné, et également dévoyé sur 260ml environ sous le chemin Emile Zola, après la traversée de la RD208 – rue Emile Zola, pour des raisons d'accessibilité et d'exploitation. Cette tranche permettra le comblement de cette canalisation qui fait l'objet d'échanges avec le propriétaire actuel.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 300 000,00 € HT.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est estimée à 10 mois.

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer le dossier relatif à la demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner le SIAH dans le projet de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Emile Zola à Sarcelles.

CECI EXPOSÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 relatif aux pouvoirs du Président sur décision,

Vu les articles L2123-1-1 et R2123-1-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2026-49 du 11 mai 2026, accordant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision et signer tout document relatif à des demandes et des suivis de subventions,

Vu le XIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu le projet de travaux pour le dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Emile Zola à Sarcelles (OPE N°504A),

Considérant la décision du SIAH de réaliser les prestations sous charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant les opérations du SIAH, menées dans l'optique d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, des milieux aquatiques et ou de la biodiversité,

Considérant l'opportunité pour le SIAH d'être accompagné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 08 juin 2026,

LE PRÉSIDENT

1 - Décide de signer les demandes de subvention à l'attention de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie (AESN) pour le projet de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la promenade du lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Emile Zola à Sarcelles (OPE N°504A),

2 - Et prend acte qu'il est chargé de l'exécution de la présente décision.

Signé électroniquement le 15/06/2026

Benoit JIMENEZ,



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
La décision sera transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONNESSE.